



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RESTRUCTURATION ET REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE
DE CARHAIX-PLOUGUER

Commune de Carhaix-Plouguer

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2024 **une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont organisées conjointement pour une durée de 26 jours consécutifs du lundi 22 avril 2024 à 9h00 au vendredi 17 mai 2024 à 17h30** au titre de la demande présentée par la commune de Carhaix-Plouguer concernant le projet de restructuration et de redynamisation du centre-ville, consistant en l'aménagement d'un parc arboré et végétalisé et l'implantation d'un cinéma au centre-ville, place du champ de Foire.

Considérant qu'il convient de prolonger l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral précité, jusqu'au vendredi 24 mai 2024 à 18h00, à la demande de M. Christian Robert, commissaire enquêteur, pour permettre au public de prendre connaissance de documents complémentaires produits au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Une permanence complémentaire est assurée par le commissaire enquêteur le vendredi 24 mai 2024 de 15h30 à 18h00, au service urbanisme de la mairie de Carhaix-Plouguer, 10 rue des Carmes (29270).

Durant la prolongation d'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier au service urbanisme de la mairie de Carhaix, aux jours et heures d'ouverture au public.
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions relatives à l'enquête publique sur le registre d'enquête publique au service urbanisme de la mairie de Carhaix, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Carhaix, place de la mairie (29270)

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire au service urbanisme de la mairie de Carhaix ou adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur, par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Carhaix, place de la mairie (29270)

Les observations parvenues après 18h00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté du préfet du Finistère.